

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 35 35 38

Durée

2 jours
14 heures

Public

- Artisan
- Dirigeant d'entreprise
- Personnel technique
- Professionnel du bâtiment

Prérequis

Connaissances du cadre bâti

Effectif

de 6 à 12 stagiaires

Moyens pédagogiques et techniques

- Alternance d'apports théoriques et mises en situation
- Exercices d'application (étude de cas)
- Support de formation (diaporama)
- Textes législatifs
- Clé UB comprenant le support de formation et les ressources documentaires

Formateur

Mhand HALASSA
Ingénieur accessibilité
André AUGST
Ingénieur accessibilité

Suivi et évaluation

Il sera demandé à chaque participant de répondre à un QCM portant sur les points principaux du programme.

Le suivi de l'exécution de la formation se fera à l'aide de feuilles d'émargement signées par les stagiaires et le formateur.

Une évaluation de la prestation sera remise à chaque participant.

Objectifs de la formation

Etre capable de proposer des travaux de rénovation ou de construction de bâtiments accessibles.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables :

- De caractériser les marchés de l'accessibilité : enjeux, chiffres, terminologie
- D'identifier la problématique du vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap
- D'appliquer la réglementation accessibilité
- D'analyser les demandes et besoins des différents interlocuteurs occupant, prescripteur, financeur...
- De chiffrer les travaux et construire une argumentation commerciale
- De décrire une approche globale de travaux d'accessibilité et de proposer des offres de travaux en lots isolés, bouquets de travaux ou offre globale.

Ces offres doivent prendre en considération :

- Les besoins des utilisateurs du bâtiment
- Des nouvelles solutions techniques, nouveaux matériaux
- La spécificité d'un chantier parfois réalisé en site occupé
- Les acteurs de ce marché (prescripteurs bâtiment, AGEFIPH/FIPHP, FISAC, autorités locales (lien avec la voirie (inclus acteurs/partenaires TP le cas échéant)
- Le mode de financement de ce marché
- Les aspects juridiques et assurances, mode de contractualisation
- La réglementation accessibilité en vigueur
- Les normes, les NF DTU

Contenu

Jour 1

Le contexte

- Le contexte social
- Les handicaps concernés par la loi

La compréhension des besoins

- Votre métier et les déficiences : bien maîtriser les besoins en fonction des déficiences
- La déficience motrice, cognitive, auditive et visuelle

Mises en situation

- Simulation déficience visuelle
- Essai de fauteuils roulants
- Simulation de transfert

La législation issue de la loi du 11 février 2005

Impact sur votre métier

- Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité
- Mémoriser les obligations : la loi, ses textes applicables aux BHC et maisons
- Individuelles

Les bâtiments d'habitation (collectifs et individuels)

Jour 2

Impact sur votre métier

- Echéances et grandes lignes de la loi accessibilité
- Mémoriser les obligations : la loi, ses textes applicables aux ERP

Les établissements recevant du public (neufs et existants)

Les produits accessibles par tous et pour tous

- Présentation de produits courants ou spécifiques en lien avec l'accessibilité

Les Ad'Ap : Agendas d'Accessibilité Programmés

Présentation et élaboration d'un devis. Etude de cas : avant / après.

Les aides financières possibles

- Le crédit d'impôt
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Les aides du cadre bâti : ANAH, taxe foncière sur les propriétés bâties

